Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 035-213500341-20260917-DE_2026_055-DE

LA BOUSSAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

Le 17 septembre 2026, le Conseil municipal s'est réuni Salle du Conseil Municipal, Mairie sous la présidence de Christine FAUVEL, suivant convocation transmise le jeudi 10 septembre 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : VITASSE Marie-Frédérique, LOIZEAU Cyrille, RABOURT Jean-Luc, NOEL David, BLANCHET David, BOULMER Daniel, CHAPDELAINE Jérôme, FAUVEL Christine, LAYER Martine, MARTIN Monique, MOULIN Pascaline, MÉNARD-CORVAISIER Magali, RICHEUX Nadège, VIGOUR David
Excusé ayant donné procuration : LEMENANT Fanny à NOEL David

Secrétaire de séance : CHAPDELAINE Jérôme

2026-055 - URBANISME : PLU MODIFICATION - ZONE ARTISANALE ET STECAL

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-36 et suivants et L.153-45 et suivants ;
Vu le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Saint-Malo approuvé le 19 décembre 2025 et opposable depuis le 24 février 2026 ;
Vu la délibération n°2021-08 du Conseil Municipal en date du 15 février 2021 prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme ;
Vu le plan local d'urbanisme (PLU) approuvé par la délibération n°2025-28 du 26 juin 2025 ;
Madame le Maire expose que lors de la révision du PLU, la Communauté de Commune du Pays de Dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel avait validé la création de la zone artisanale. Cependant cette création n'était pas compatible avec le SCoT du Pays de Saint Malo opposable à ce moment.
Considérant le nouveau SCoT il est désormais possible de modifier le PLU avec la création d'une zone artisanale de 1.6 ha.
Madame le Maire informe les élus du projet de la création d'un **Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitées** (STECAL) à la tour de Brégain. Lors de la révision du PLU il n'avait pas été prévu que La Tour de Brégain serait mise en vente. Les acheteurs intéressés ont tous une vision touristique pour ce bâtiment. Actuellement cela est impossible car celui -ci est situé en zone agricole, il est donc nécessaire de pouvoir délimiter ce secteur en pour rendre une activité touristique possible par la création d'un STECAL.
Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'autoriser Madame le Maire** à engager une procédure de modification du PLU pour :
  - la création d'une zone artisanale de 1.6 ha,
  - la création du STECAL à la tour de Brégain,
- **D'autoriser Madame le Maire** à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents afférents à cette démarche

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 035-213500341-20260917-DE_2026_055-DE

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré le 17 septembre 2026

La présidence de séance,
Christine FAUVEL

Le secrétariat de séance,
Jérôme CHAPDELAINE